



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armee de terre : Hautes-Alpes

Question écrite n° 58897

Texte de la question

Dans le cadre de la reorganisation de nos forces terrestres, un certain nombre de decisions de regroupement d'unites et de suppressions de certaines d'entre elles sont prevues et annoncees. La mise en place d'une force d'intervention efficace sur les theatres exterieurs implique, bien entendu, le maintien d'une formation aguerrie prete a intervenir en tout lieu. S'agissant des troupes alpines hautement specialisees et plus particulierement du 159e regiment d'infanterie alpine de Briancon, M Patrick Ollier demande a M le ministre de la defense si les qualifications et specialites de ce regiment ne justifient pas largement le maintien de son activite dans les casernements brianconnais. De plusieurs sources, des informations laissent penser qu'une decision de deplacement du 159e RIA risquerait d'etre prise. Il lui rappelle qu'en dehors du role purement militaire, ce regiment a pris depuis plusieurs dizaines d'annees une place preponderante dans l'environnement humain, la vie sociale et l'activite economique de la ville de Briancon. Celle-ci s'est d'ailleurs principalement structuree autour de l'existence et de l'activite de ce regiment. En dehors du caractere specifique de cette unite et de la necessite semble-t-il d'en maintenir l'existence dans son environnement montagnard, il tient a lui reaffirmer qu'un deplacement de ce regiment aurait des consequences catastrophiques pour la ville de Briancon. L'organisation de la defense nationale a forcement des repercussions en termes d'aménagement du territoire. Les decisions doivent donc egalement etre prises en fonction de ces consequences evidentes. Il souhaite connaitre ses intentions en la matiere afin que le 159e RIA puisse continuer d'exister a Briancon.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la defense a annonce le 16 avril 1992 a la representation nationale, avec 15 mois d'avance, le seul train de mesures de restructurations applicables aux armees dans le courant de l'annee 1993. Cela veut dire, a l'inverse, qu'il n'y aura aucune autre decision prenant effet cette annee-la. L'effort de restructuration que nous imposent l'evolution geostrategique internationale et la necessite de rationaliser l'outil de defense et de degager d'indispensables economies de fonctionnement ne s'arretera pas pour autant a ces seules mesures. Le processus de resserrement de notre dispositif devrait en effet se poursuivre sur les 5 annees a venir, afin de disposer en 1997 d'une armee resserree, plus moderne et plus mobile. Cette evolution suppose l'etude aujourd'hui entreprise d'un certain nombre d'hypotheses de restructuration. Mais aucun projet concernant la 27e division alpine n'est encore a ce jour arrete. En tout etat de cause, un pays comme le notre ne pourra se passer, sous une forme a definir, de troupes de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58897

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2631